

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Orthez au 01 avril 2022)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	➤ De 150 000 € à 169 999 €.....10 000 €					
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	➤ De 170 000 € à 199 999 €.....11 000 €					
➤ De 30 000 € à 49 999 €.....4 500 €	➤ De 200 000 € à 219 999 €.....12 000 €					
➤ De 50 000 € à 64 999 €.....5 000 €	➤ De 220 000 € à 249 999 €.....13 000 €					
➤ De 65 000 € à 79 999 €.....6 500 €	➤ De 250 000 € à 269 999 €.....14 000 €					
➤ De 80 000 € à 99 999 €.....7 000 €	➤ De 270 000 € à 300 000 €.....15 000 €					
➤ De 100 000 € à 109 999 €.....7 500 €	➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %					
➤ De 110 000 € à 119 999 €.....8 000 €	Fonds de commerce.....10 %					
➤ De 120 000 € à 149 999 €.....9 000 €						
<table> <tr> <th><u>VIAGER</u></th><th><u>ESTIMATION</u></th></tr> <tr> <td>➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €</td><td rowspan="2">150 € / BIEN</td></tr> <tr> <td>➤ De 100 000 € et plus.....10 %</td></tr> </table>		<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>	➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN	➤ De 100 000 € et plus.....10 %
<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>					
➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN					
➤ De 100 000 € et plus.....10 %						

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Orthez au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr.

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Artix au 01 avril 2022)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	➤ De 170 000 € à 189 999 €.....11 500 €
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	➤ De 190 000 € à 219 999 €.....12 000 €
➤ De 30 000 € à 49 999 €.....4 500 €	➤ De 220 000 € à 249 999 €.....13 500 €
➤ De 50 000 € à 64 999 €.....5 000 €	➤ De 250 000 € à 269 999 €.....14 500 €
➤ De 65 000 € à 79 999 €.....6 500 €	➤ De 270 000 € à 299 900 €.....16 500 €
➤ De 80 000 € à 99 999 €.....7 500 €	➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %
➤ De 100 000 € à 119 999 €.....8 000 €	Fonds de commerce.....10 %
➤ De 120 000 € à 149 999 €.....9 000 €	
➤ De 150 000 € à 169 999 €.....10 500 €	
<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>
➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN
➤ De 100 000 € et plus.....10 %	

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER - Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 - N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Artix au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr.

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Arthez de Béarn au 01 avril 2022)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 € ➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 € ➤ De 30 000 € à 39 999 €.....4 500 € ➤ De 40 000 € à 54 999 €.....5 000 € ➤ De 55 000 € à 74 999 €.....6 000 € ➤ De 75 000 € à 99 999 €.....8,5 % ➤ De 100 000 € à 199 999 €.....8 % ➤ De 200 000 € à 249 999 €.....7 % ➤ De 250 000 € à 299 999 €.....6 % ➤ De 300 000 € à plus.....5,0 % ➤ Fonds de commerce.....10 %	<u>VIAGER</u> ➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 € ➤ De 100 000 € et plus.....10 % <u>ESTIMATION</u> 150 € / BIEN
---	---

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil) .

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MÉDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence d'Arthez de Béarn au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Pouillon au 01 avril 2022)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	➤ De 150 000 € à 169 999 €.....10 000 €
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	➤ De 170 000 € à 199 999 €.....11 000 €
➤ De 30 000 € à 49 999 €.....4 500 €	➤ De 200 000 € à 219 999 €.....12 000 €
➤ De 50 000 € à 64 999 €.....5 000 €	➤ De 220 000 € à 249 999 €.....13 000 €
➤ De 65 000 € à 79 999 €.....6 500 €	➤ De 250 000 € à 269 999 €.....14 000 €
➤ De 80 000 € à 99 999 €.....7 000 €	➤ De 270 000 € à 300 000 €.....15 000 €
➤ De 100 000 € à 109 999 €.....7 500 €	➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %
➤ De 110 000 € à 119 999 €.....8 000 €	Fonds de commerce.....10 %
➤ De 120 000 € à 149 999 €.....9 000 €	
<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>
➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN
➤ De 100 000 € et plus.....10 %	

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Pouillon au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SARL ATLANTIQUE IMMOBILIER -Agence immobilière **Siège Social** : 9, rue des Jacobins 64300 Orthez au capital de 300 000 € - APE : 6831Z - R.C.S. 484 613 104 – N° de TVA intra-communautaire : FR 264 846 131 04

Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2018 000 032 373.

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Peyrehorade au 01 avril 2022)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	➤ De 150 000 € à 169 999 €.....10 000 €
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	➤ De 170 000 € à 199 999 €.....11 000 €
➤ De 30 000 € à 49 999 €.....4 500 €	➤ De 200 000 € à 219 999 €.....12 000 €
➤ De 50 000 € à 64 999 €.....5 000 €	➤ De 220 000 € à 249 999 €.....13 000 €
➤ De 65 000 € à 79 999 €.....6 500 €	➤ De 250 000 € à 269 999 €.....14 000 €
➤ De 80 000 € à 99 999 €.....7 000 €	➤ De 270 000 € à 300 000 €.....15 000 €
➤ De 100 000 € à 109 999 €.....7 500 €	➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %
➤ De 110 000 € à 119 999 €.....8 000 €	Fonds de commerce.....10 %
➤ De 120 000 € à 149 999 €.....9 000 €	
<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>
➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN
➤ De 100 000 € et plus.....10 %	

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

SAS AR2J IMMOBILIER -Agence immobilière - **Siège Social** : 62 rue Gambetta 40300 Peyrehorade au capital de 10 000 € -APE : 6831Z

R.C.S. 838 328 250 – Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4002 2018 000 026 794 –

N° de TVA intracommunautaire : FR 93 838 328 250

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Peyrehorade au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SAS AR2J IMMOBILIER -Agence immobilière - **Siège Social** : 62 rue Gambetta 40300 Peyrehorade au capital de 10 000 € -APE : 6831Z

R.C.S. 838 328 250 – Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4002 2018 000 026 794 –

N° de TVA intracommunautaire : FR 93 838 328 250

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Sarrebourg au 01 septembre 2023)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur :

➤ Jusqu'à 19 999 €.....2 000 €	➤ De 150 000 € à 169 999 €.....10 000 €
➤ De 20 000 € à 29 999 €.....3 000 €	➤ De 170 000 € à 199 999 €.....11 000 €
➤ De 30 000 € à 49 999 €.....4 500 €	➤ De 200 000 € à 219 999 €.....12 000 €
➤ De 50 000 € à 64 999 €.....5 000 €	➤ De 220 000 € à 249 999 €.....13 000 €
➤ De 65 000 € à 79 999 €.....6 500 €	➤ De 250 000 € à 269 999 €.....14 000 €
➤ De 80 000 € à 99 999 €.....7 000 €	➤ De 270 000 € à 300 000 €.....15 000 €
➤ De 100 000 € à 109 999 €.....7 500 €	➤ De 300 000 € à plus.....5,0 %
➤ De 110 000 € à 119 999 €.....8 000 €	Fonds de commerce.....10 %
➤ De 120 000 € à 149 999 €.....9 000 €	
<u>VIAGER</u>	<u>ESTIMATION</u>
➤ Jusqu'à 100 000 €10 000 €	150 € / BIEN
➤ De 100 000 € et plus.....10 %	

Information sur les prix et les honoraires de transaction

Les prix affichés sont exprimés hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires liés à la transaction sont, sauf mention contraire dans le mandat, à la charge du vendeur. Cette précision est systématiquement communiquée avant toute présentation de bien.

Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est explicitement mentionnée dans l'annonce.

Cas particuliers concernant les honoraires

- **Mandat de recherche confié par l'acquéreur :**
 - Le barème d'honoraire, ci-dessus, s'appliquera à l'acquéreur et non au vendeur.
 - **Mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière ou réseau de partage d'exclusivité :**
 - Aucun honoraire ni frais n'est à la charge de l'acquéreur vis-à-vis de notre agence.
 - Notre rémunération est assurée soit par l'agence titulaire du mandat de vente sous forme d'une rétrocession d'honoraires, soit par le notaire via un virement. Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant le mandat initial.
 - **Mandat de vente confié par une autre agence avec délégation de mandat :**
 - Les honoraires appliqués correspondent à ceux définis par l'agence ayant établi le mandat initial.
- (Pour tout complément d'information, merci de s'adresser à l'accueil)

SARL H2A3J IMMOBILIER, Agence immobilière dont le siège est situé 21 Rue de la Gare, 57400 SARREBOURG au capital de 5 000 €, APE : 6831Z- RCS 953 588 993 à METZ – N° de TVA intra-communautaire : 953 588 993 00014 – Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 57062023000000001 - CCI de Moselle

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Taux de TVA en vigueur incluses : 20 %)

(Honoraires maximums applicables sur les mandats de l'agence de Sarrebourg au 01 janvier 2025)

Logement d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 0 à 80 m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 81 à 120 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : - De 121 m ² et +	6 € / m ²	6 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	Offert	Offert

Locations à usage professionnel	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de location et rédaction du bail	Loyer HC x 12 x 10 %	Loyer HC x 12 x 10 %
États des lieux	250 €	250 €

SARL H2A3J IMMOBILIER, Agence immobilière dont le siège est situé 21 Rue de la Gare, 57400 SARREBOURG au capital de 5 000 €, APE : 6831Z- RCS 953 588 993 à METZ – N° de TVA intra-communautaire : 953 588 993 00014 – Carte Professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 57062023000000001 - CCI de Moselle

Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr